

**A l'attention des associations affiliées en Bretagne
proposant la Marche Nordique**
*Copie aux Président(e)s des Comités régional, départemental,
Responsable commission Pratiques Adhésions*

CESSON SÉVIGNÉ, LE 1 février 2024

OBJET Label qualité Marche Nordique 2024 – envoi du diplôme et du logo

Chère Présidente, cher Président,

Tous les clubs proposant la Marche Nordique en Bretagne ayant répondu à l'enquête, le référent régional, 3 formateurs régionaux et la chargée de mission du Comité régional se sont réunis le 18 janvier dernier à Redon, pour attribuer le label qualité Marche Nordique aux associations affiliées qui répondent aux 3 critères :

- **disposer d'un animateur diplômé Marche Nordique pour 30 licenciés**
 - **proposer au minimum deux séances Marche Nordique par semaine**
 - **garantir un taux d'encadrement d'un animateur pour 20 personnes maximum par sortie.**
- **Ce label ne s'applique qu'aux associations qui délivrent une licence à l'ensemble des ses adhérents.**

Le **Comité FFRandonnée Bretagne** a le plaisir de vous informer que votre association remplit ces critères d'attribution. Nous vous félicitons pour le dynamisme de votre association et, avons le plaisir de vous transmettre ci-joint, **le diplôme et le logo label qualité 2024 Marche Nordique**.

Ce Label Marche Nordique, est le signe officiel qui garantit un gage de qualité et des bonnes conditions d'accueil pour la pratique de la Marche Nordique en Bretagne.

Cette reconnaissance est également un moyen de valoriser votre association vis-à-vis du grand public (utiliser le macaron « label départemental Marche Nordique » sur vos supports de communications).

Bien cordialement,

Le Référent Marche Nordique Bretagne
Tel 06 98 16 02 57
armel.hochard@orange.fr
Armel HOCHARD



Le Président du Comité Régional
de la Randonnée Pédestre
Bretagne

Philippe LELANT



Comité régional de Bretagne

Central Parc, 101A Avenue André Bonnin, 35135 CHANTEPIE

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.